



Jérôme HINFRAY  
Rédacteur en chef

## Il pleut des coûts !

**O**rganisées au Sénat le 29 mars dernier, les premières Assises de la biologie clinique française, une manifestation indépendante dont Spectra Biologie était partenaire, n'avait qu'un seul but : la création d'un dialogue constructif avec nos élus autour de la biologie. Une démarche utile à l'heure où comme le soulignait un quotidien économique : «*Les biologistes sont dans le collimateur des pouvoirs publics*» (1). Il est vrai que la confirmation par l'Assurance maladie des baisses de nomenclature décidées par l'UNCAM et la publication quasi-concomitante du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) s'apparentent pour les biologistes libéraux à une attaque frontale. Très attendu, le rapport «*La biologie médicale libérale en France : bilan et perspectives*», proposé au ministre de la santé par l'IGAS, a déjà suscité nombre de commentaires. Annonce d'un séisme pour certains, il ne constitue pour d'autres qu'un rapport de plus dont le contenu n'est pas vraiment à même d'apporter des solutions rationnelles aux problèmes sur lesquels il se focalise. Fruit d'un travail conséquent et détaillé, ce document est pointé du doigt par les principaux syndicats de biologistes libéraux qui lui reprochent un certain caractère outrancier, l'utilisation de données chiffrées sujettes à caution et plus globalement une vision décalée, déconnectée des réalités de l'exercice. Aborder la question du coût de la biologie, en mettant en exergue la rentabilité du secteur et la progression des revenus de la profession, ne pouvait que susciter des réactions épidermiques... tout en laissant planer le doute sur le véritable objet de ce travail. Quoi qu'il en soit, ce rapport s'impose également comme l'opportunité d'ouvrir le débat de fond pour lequel se prononcent de nombreux biologistes des secteurs privé et hospitalier. Pour leur part, le Syndicat des Biologistes (SDB) et le Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC) ont saisi la balle au bond par la formulation d'une plateforme de propositions visant la restructuration de la biologie médicale privée. Son propos ? Donner

notamment à l'exercice praticien une valeur accrue dans un cadre rénové où les nécessaires regroupements de laboratoire s'appuient sur le statut de SEL et dans une optique plus large sur celui de SPFPL (Société de participations financières de professions libérales). Des statuts que les deux syndicats considèrent comme les outils de réorganisation les plus à même de donner aux laboratoires la surface financière et la masse critique indispensables à leur évolution selon un modèle préservant les spécificités de l'exercice «*à la française*». Espérons que ces propositions alimenteront un vrai débat. La biologie médicale française doit évoluer. Nombreux sont les défis auxquels sont d'ores et déjà confrontés les biologistes libéraux et hospitaliers. La pression économique associée au déficit de l'assurance maladie et l'inscription de la profession dans un contexte non plus franco-français mais européen constituent deux paramètres clés à intégrer. Toutefois, l'évolution de la demande en matière de santé aura pour conséquence mécanique et inéluctable une croissance des actes de biologie dans l'ensemble des pays industrialisés. Or, l'économie de la santé constitue un domaine éminemment complexe dans lequel chaque réflexion, chaque analyse, se doit d'être transversale. Dans ce contexte la notion de coût est parfois trop réductrice. La biologie s'est imposée au fil de ces dernières années comme un élément incontournable du diagnostic influençant de façon majeure les décisions médicales. Cette évolution, qui va de pair avec le développement du concept de médecine de laboratoire, est à même de positionner cette discipline comme un levier d'économie. La pertinence du choix et de la conduite du traitement est intimement liée à celle du diagnostic. Reste à élaborer les schémas d'organisation rationnels qui permettront à ce potentiel de s'exprimer pleinement au bénéfice du patient et de notre système de santé.

(1) L'assurance maladie s'apprête à diminuer les tarifs des analyses, Les Echos n° 19644, 10 avril 2006.